

4/19



Revue
de droit privé et fiscal
du patrimoine

not@lex

Éditée par
le Centre de droit notarial
(Faculté de droit de l'Université de Lausanne)

Schulthess §
ÉDITIONS ROMANDES

Bon de jouissance: aspects fiscaux

Dominique Boyer, José-Miguel Rubido, Vilma Valinciute Faivre*

Au côté des actions ou des bons de participation cohabitent les bons de jouissance. Selon la réglementation actuelle, la nature particulière des bons de jouissance les prive de certains droits sociaux, mais encore de toute valeur nominale¹. Dès lors, comment sont-ils appréhendés en droit fiscal suisse ?

Genussscheine: fiskalische Aspekte

Neben den Aktien und Partizipationsscheinen kennt unser Recht die Kategorie der Genussscheine. Gemäss der geltenden Regelung sind diese Scheine von gewissen Eigenschaften der Beteiligungsrechte ausgeschlossen, insbesondere was den Nennwert betrifft. Es stellt sich daher die Frage, wie die Genussscheine steuerlich behandelt werden.

Table des matières

I. Introduction

II. Généralités

A. Définition

B. Imposition des bons de jouissance

1. Impôt sur le bénéfice
2. Impôt sur le capital
3. Impôt sur le revenu
4. Impôt sur la fortune
5. Impôt anticipé
6. Droits de timbre
 - a. Droit de timbre d'émission
 - b. Droit de timbre de négociation

III. Questions choisies

A. Les bons de jouissance gratuits

1. Droit de timbre d'émission
2. Impôt anticipé
3. Impôt sur le revenu et le bénéfice des titulaires de bons de jouissance

B. Le rachat de bons de jouissance

C. Le droit de timbre des bons de jouissance

D. La liquidation partielle indirecte et transposition

* Dominique Boyer et José-Miguel Rubido, notaires, sont associés de l'Etude Les Notaires Unis, à Genève. Vilma Valinciute Faivre, est avocate stagiaire à l'Etude Baker & McKenzie à Genève et ancienne juriste au sein de l'Etude Les Notaires Unis. À cet effet, nous remercions chaleureusement Denis Berdoz, avocat à l'Etude Baker & McKenzie à Genève, pour sa relecture attentive et ses précieux commentaires.

¹ La nature des bons de jouissance au regard du droit commercial fait l'objet par les mêmes auteurs d'une publication «Les bons de participation et de jouissance; questions choisies en matière commerciale» in REPRAX 4/2019. Par ailleurs, dans la mesure où les bons de participation peuvent être assimilés sur le plan fiscal à des actions, les auteurs ont volontairement décidé de ne traiter dans cette publication que du sort des bons de jouissance.